

Séance du 2 mai 2024

| | |
|-----------------------|----|
| Nombre de conseillers | |
| en exercice : | 33 |
| Présents : | 23 |
| Absents : | 10 |
| Procurations : | 7 |
| Votants : | 30 |

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le deux mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-six avril deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Christine LATAPIE, Didier PIERRE, Jean-Louis COSTE, Ludvine CHATELAIN-NOUIOUA, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Dominique BEC, Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Marie-Noëlle TAUZIN (pouvoir à Dominique BEC), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Sabine MIRAL (pouvoir à Raymond BRALEY), Gulistan DINCEL (pouvoir à Franck TOURNERET), Jean-Philippe ABINAL (parti à 19H15, pouvoir à Michel SOULIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Christian MAZUC), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL).

Absents excusés : Hakim GACEM, Virginie SEXTO, Jean-Luc PAULAT

Secrétaire de séance : Dominique BEC

CULT/76-2024**Versement d'une subvention exceptionnelle
à l'association du Théâtre à Moudre - Approbation de la convention**

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 25 avril 2024,

CONSIDERANT que le Festival de théâtre amateur « Deuxième Acte, scène 6 » se déroulera du jeudi 23 mai au samedi 25 mai 2024. Quatre pièces de théâtre se succéderont sur la scène de La Baleine lors de cette édition.

CONSIDERANT que jouant sur l'éclectisme de sa programmation, ce festival fait partie de la programmation culturelle de La Baleine, afin de permettre à des comédiens amateurs de jouer dans un lieu dédié et professionnel.

CONSIDERANT que L'association castonétoise du Théâtre à Moudre, représentée par Monsieur Didier DULAC, en sa qualité de Président, travaille chaque année conjointement avec les services de la Ville pour l'organisation de cet évènement théâtral.

CONSIDERANT aussi qu'afin de soutenir l'implication de l'association notamment pour la recherche, la prise de contact et l'accueil des troupes, il est proposé de verser au Théâtre à Moudre une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 600 euros dans le cadre et aux conditions fixées dans la convention telle qu'annexée à la présente délibération et transmise à l'ensemble des membres du Conseil municipal,

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- décide du versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 600 euros à l'association du Théâtre à Moudre,
- approuve la convention telle qu'annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 07 MAI 2024

Et de la publication le 07 MAI 2024